

ARRETE N°2022/M/DGARM/DRH/831

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX
AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE
de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 07 avril 2022.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'Attaché Hors Classe, au choix, est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1- Franck TINVAL	Directeur territorial échelon 4 depuis le 01/07/2019	13/12/2020
2- Olivier ELIEZER	Directeur territorial échelon 4 depuis le 18/02/2018	01/12/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Le Président de CAP Excellence

Éric JALTON

